

Procès-verbal de la commission de la Recherche du 10 juillet 2025

Etaient présents ou représentés : Nicolas Labarre, Jean-Pierre Moisset, Sylvie Barbeyron, Mariella Causa, Olivier Devillers, Cécile Croce, Cédric Brun, Christelle Lahaye, Claire Fabre, Guillaume Muller, Helene Coqueugniot, Laurent Chircop-Reyes, Nuria Rodriguez Lazaro, Camille Gendrault (représentée par Jean-Pierre Moisset), Elizabeth Meller Liron (représentée par Nicolas Labarre).

Pour la Direction de la recherche : Karine Abado, Agathe Huteau

Ordre du jour :

CR plénière (9h30) :

- Demande de changement d'unité de Omar Fertat
- Demande de rattachement de Claire Gauzente (université de Nantes)
- Contrats doctoraux 2025-2026

CR restreinte :

- Demande de soutenance d'HDR : Amar Lakel

Demande de changement d'unité de Omar Fertat :

Omar Fertat, MCF au sein de l'unité de recherche Plurielles souhaite changer d'unité de recherche pour intégrer l'unité de ARTES. Cette demande s'appuie sur une convergence scientifique forte entre les thématiques développées au sein d'ARTES et ses propres travaux. Cette demande de changement d'unité de recherche est acceptée à l'unanimité par les membres de la CR.

Demande de rattachement de Claire Gauzente :

Karine Abado rappelle que le rattachement scientifique permet à l'enseignant-chercheur ou professeur d'exercer son activité de recherche pleine et entière dans l'unité de recherche de rattachement (université d'accueil recherche) et d'exercer son activité d'enseignement dans son université employeur (université d'affectation).

Claire Gauzente est enseignante-chercheuse, chercheuse à l'université de Nantes et souhaite être rattachée à l'unité de recherche ARTES à partir du 01/09/2025. Elle souhaite contribuer à trois des six thématiques du laboratoire ARTES. Sa demande de rattachement est acceptée à l'unanimité par les membres de la CR.

Contrat doctoraux 2025-2026 :

Voici la liste des 10 doctorant-e-s ayant obtenu sur dérogation le contrat doctoral 2025-2026 : Simone CILLUFFO, Anne DELAPLACE, Selena GISCA, Jeanne LEROY, Océane MAIREAUX, Iris MANSOT, Manon ROBLIN, Marya SALAMEH, Anouk SARRAZIN, Louise TOTH.

Il s'agit de doctorants déjà inscrits en première année de thèse l'année dernière. Ils ont obtenu par dérogation leur contrat doctoral lors de la seconde année. Ces personnes vont avoir un contrat de travail en 3 ans et vont donc faire leur thèse en 4 ans.

Cette liste est validée à l'unanimité par les membres de la CR.

Demande de soutenance d'HDR Amar Lakel :

La demande de soutenance d'HDR d'Amar Lakel, un collègue qui avait soumis un dossier incomplet en janvier est a nouveau traitée. Il y avait une ambiguïté dans la manière dont il avait nommé ses documents, son dossier était suspendu en attente des documents bien que l'accord sur le dossier scientifique ait déjà été donné. Les nouveaux documents déposés correspondent bien à la nouvelle procédure et les membres de la CR valident cette demande de soutenance d'HDR à l'unanimité.